

**Date de convocation : 23 mai 2024**



**MAIRIE DE BOISSERON  
HERAULT**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mai à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 15

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, M. JOSEPH Xavier, M. TALTAVULL Emmanuel, Mme MAZURE Daniele, Mme MAYEN Claudine, Mme BLANCHARD, Sandrine Mme HEITZ DE ROBERT Sophie.

Procuration :

Mme PEYRARD Corinne (Mme Karine NADAL), BRIDIER Bernard (Xavier JOSEPH), M. MARTINEZ Lionel (M. FOURNIER Luc).

Absents excusés : M. DRUT Nicolas, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Objet : Compétence « Piscine » : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 22 avril 2024**

**Rapporteur : Loïc FATACCIOLI, Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-5,

**Vu** le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,

**Considérant** le transfert de la compétence « piscine » à la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo par délibération du 23 mai 2023,

**Considérant** le rapport de la CLETC du 22 avril 2024 transmis par le Président, et relatif à l'évaluation du transfert de charges de cette compétence,

Monsieur le Maire indique que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) qui s'est réunie le 22 avril 2024 a émis un avis favorable, à l'unanimité de ses membres, sur le transfert des charges lié à l'évolution de la compétence « Piscine ».

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le conseil municipal est invité à voter sur l'approbation du rapport de la CLETC du 22 avril 2024 ci-joint, dans un délai maximum de trois mois.

À la suite de la présentation de M le Maire, l'assemblée vote à l'u

- Approuver les conditions financières au transfert des charges lié à l'évolution financière du transfert de la compétence « piscine » la Communauté d'Agglomération conformément au rapport de la CLETC du 22 avril 2024,
- Autoriser à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes  
Pour extrait conforme

**Le Maire, Loïc FATACCIOLI**

**Secrétaire de séance, Karine NADAL**



A blue circular official stamp of the Mayor of Boisseron, Hérault. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE BOISSERON' and '(Hérault)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.



A blue circular official stamp of the Secretary of the meeting, Karine Nadal. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE BOISSERON' and '(Hérault)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.